



COMMISSION EUROPÉENNE

Thierry Breton
Membre de la Commission

18. 12. 2020

Bruxelles
GROW F1/GD (2020)8001229

Damien Carême
Sven Giegold
Claude Gruffat
Ville Niinistö
Jutta Paulus
Marie Toussaint,
Membres du Parlement européen

Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie pour votre lettre du 7 novembre concernant la gouvernance de l'Alliance européenne pour l'hydrogène propre.

Je voudrais répondre à vos questions et proposer des précisions supplémentaires pour dissiper vos inquiétudes.

Étant donné que les alliances industrielles s'engagent autour d'objectifs spécifiques et différents, les modalités d'organisation et de gouvernance doivent être flexibles, laissant suffisamment d'espace aux parties prenantes pour s'organiser. C'est pourquoi il existe différents arrangements au sein des différentes alliances: dans certains cas, comme dans l'alliance pour les batteries, il y a une organisation qui assure le secrétariat, dans d'autres cas, comme dans les alliances pour les plastiques circulaires et l'hydrogène propre, il s'agit d'une coopération entre la Commission et les parties prenantes. En ce qui concerne le secrétariat de l'Alliance européenne pour l'hydrogène propre, comme mentionné dans ma lettre précédente, la Commission veille aux dispositions pratiques. Cela comprend la préparation des réunions, la diffusion des informations, la coordination et la supervision de l'ensemble des travaux.

La coopération avec les parties prenantes qui apporteront un soutien opérationnel aux tables rondes de l'Alliance, comme vous l'avez lu dans la lettre que nous avons partagée avec eux, est basée sur un ensemble de règles claires: le respect de la Déclaration de l'Alliance; le respect des principes d'ouverture, de partenariat, d'inclusion, de diversité et de transparence; la diffusion publique d'informations; le traitement équitable et non discriminatoire de tous les membres.

Commission européenne, 1049 Bruxelles, BELGIQUE - Tél. +32 22991111
Bureau: BERL 10/222 - Tél. ligne directe +32 22990200

Thierry.BRETON@ec.europa.eu

Ces dispositions seront soumises à l'approbation finale des participants de l'Alliance et pourraient être examinées dès la première réunion de progrès de haut niveau. En outre, le rôle de certaines organisations pourrait potentiellement être reconsidéré au cas où les membres de l'Alliance soulèveraient des inquiétudes quant au non-respect de ces principes. De plus, nous renforçons la participation des représentants de la société civile aux travaux de l'Alliance.

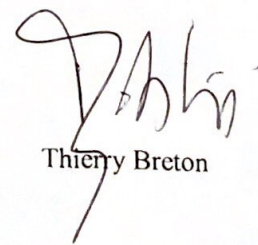
La sélection des membres est un processus interne formalisé. Elle est menée après une évaluation minutieuse des candidatures reçues. Ceci est fait sur la base d'informations détaillées présentées dans les candidatures, qui sont évaluées eu égard à la seule exigence d'une «organisation européenne ayant des activités importantes pour l'hydrogène renouvelable et à faible teneur en carbone», exigence définie dans la déclaration de l'Alliance. En cas de doutes, la Commission demandera des clarifications.

De plus, je voudrais préciser que le travail de l'Alliance ne préjuge pas d'éventuels projets importants d'intérêt européen commun. Ces derniers sont conçus par les États membres et doivent être approuvés de manière indépendante par la Commission. L'Alliance est censée développer une Banque de projets pour atteindre les objectifs ambitieux de notre stratégie sur l'hydrogène, sans préjudice de leurs sources de financement.

Enfin, en ce qui concerne l'objectif principal de l'Alliance, il se concentre en effet sur l'hydrogène produit à partir de sources renouvelables, mais pendant une période de transition, aussi sur l'hydrogène bas carbone (fossile avec captage du carbone, ainsi que l'hydrogène à base d'électricité) avec des émissions de gaz à effet de serre considérablement réduites sur le cycle de vie complet par rapport à la production d'hydrogène existante, conformément à la stratégie sur l'hydrogène. La priorité à long terme reste bien entendu de développer l'hydrogène renouvelable.

Je me réjouis d'avance de votre soutien aux objectifs et travaux de l'Alliance, ainsi que de notre coopération future dans ce domaine.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de ma considération distinguée.



Thierry Breton